

10 conseils pour la gestion de l'argent

- Donnez-vous un **aperçu d'ensemble** de vos recettes et dépenses avec un **budget**.
- Déposez – chaque fois que possible – **une partie de votre 13^e salaire sur un compte épargne pour les imprévus**, par exemple des frais de dentiste ou le remplacement d'un téléviseur qui ne fonctionne plus.
- Réduisez les frais de virement pour les **payements réguliers par des prélèvements automatiques et des débits directs**, par exemple pour le loyer, la caisse-maladie, la garderie, le natel, etc.
- **Payez également si possible les impôts et assurances tous les mois** par prélèvement automatique ou débit direct.
 - Payez vos impôts mensuellement, directement au bureau fiscal.
 - Les impôts constituent un gros poste de dépense. Renseignez-vous sur Internet ou auprès du bureau des contributions pour savoir quel sera le montant des impôts pour l'année en cours.
Administration fédérale des contributions AFC, simulateur fiscal :
<http://www.estv2.admin.ch/d/dienstleistungen/steuerrechner/steuerrechner.htm>
 - Remplissez votre déclaration d'impôts ou chargez quelqu'un de le faire. Si vous ne soumettez pas de déclaration d'impôts, vous payez une amende et vos impôts sont estimés à un montant trop élevé.
- Virez **mensuellement sur un compte épargne des réserves** pour les vacances, les achats d'envergure et les factures annuelles.
 - ▶ Sur votre compte salaire, il vous reste ainsi le montant mensuel pour les coûts de la vie (alimentation, loisirs, vêtements...).
- **Les frais de logement**, charges comprises, ne devraient pas dépasser 25 % des revenus.
- **Les cartes client et cartes de crédit** sont pratiques, mais incitent beaucoup de gens à dépenser davantage. Avec plusieurs cartes, on perd rapidement la vue d'ensemble. N'utilisez qu'une seule carte de crédit, ou pas de carte de crédit du tout.

- Il n'est pas toujours facile de s'assurer exactement selon les besoins. Contrôlez vos **assurances** afin de vérifier que vous n'êtes ni sur-assuré, ni sous-assuré.
- Etudiez avec le plus grand soin la prise d'un **crédit privé** ou la conclusion d'un **contrat de leasing**.

Au minimum, vérifiez les points ci-après :

- Mon budget est-il réaliste ?
- Avec quels changements de budget dois-je compter pendant la durée du contrat ?
- Mon budget permet-il les remboursements mensuels pendant toute la durée du contrat ?
- Comment puis-je honorer mes engagements en cas de détérioration de ma situation financière (chômage, séparation/divorce, etc.) ? L'assurance crédit confère-t-elle une protection ?
- Qu'est-ce que je risque si je ne respecte pas mes obligations contractuelles ? Qu'est-ce que cela représenterait pour moi ?
- Attention si vous avez affaire à des **intermédiaires** privés : certaines de ces personnes ont avant tout intérêt à vous faire conclure des contrats, car elles touchent des commissions.

Il n'est souvent pas simple de répondre à ces questions. Nous vous conseillons donc d'avoir recours à l'aide professionnelle d'un service de conseil en matière de budget et de dettes.

- Si – pour quelque raison que ce soit – vous n'êtes pas en mesure d'honorer vos engagements de paiement, nous vous recommandons de consulter un service de conseil en matière de budget et de dettes.

www.budgetberatung.ch

www.caritas-dettesconseil.ch

Informations

Exemples de budget pour diverses situations de vie (familles, familles monoparentales, jeunes en formation...)
Modèles de budget

Prévention et éducation
Mesures d'économie
Crédits / leasing
Poursuites / saisies
Désendettement, faillite personnelle
Modèles de lettres

Adresses

Conseils en matière de budget

Conseils en matière de dettes

Autres services d'assistance-conseil

Service d'action sociale de la commune, service de conseil à la jeunesse et aux familles, Caritas